



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
27 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**7 excusés :**

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON  
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO  
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

**1 absente :**

Mme Laura ESNAULT

**Secrétaires de séance :** M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023  
2023\_02\_27\_16

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nomenclature : 7.1.1

**Budget primitif 2023 – commune**

*Rapporteur : M. Frédéric SALAÛN*

M. Frédéric SALAÛN, rapporteur, et sur proposition de la commission des finances, présente le projet de budget primitif 2023 et le soumet au conseil municipal :

<b>En recettes pour la somme de</b>	<b>11 455 765,70 €</b>
soit :	
- recettes de fonctionnement	5 944 492,70 €
- recettes d'investissement	5 511 273,00 €
<b>En dépenses pour la somme de</b>	<b>11 455 765,70 €</b>
soit :	
- dépenses de fonctionnement	5 944 492,70 €
- dépenses d'investissement	5 511 273,00 €

M. Frédéric SALAÛN propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- vote le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté
- autorise M. le Maire à signer tout document afférant à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

